



**MAIRIE  
DE  
COUPIAC  
12550**

☎ 05 65 99 77 38  
mairie.coupiac@orange.fr

## PROCES VERBAL Séance du 04/07/2023

Etaient présents : Jean-Claude Souyris – Marcelle Osborne – Delphine Oncino – Pascale Berger – Ginette Cadas – Martine Verachtert – Marcel Dalichoux – Jean-Claude Condomines – Elian SAYSSET –

Excusés : Nicole Bataillet (pouvoir à Martine Verachtert) – Alain Carel –

Secrétaire de séance : Martine Verachtert

Procès-verbal de la dernière séance : PV de 22/05/23 approuvé à l'unanimité.

En lien avec les événements nationaux, Monsieur Maire confirme la solidarité du Conseil Municipal à tous les élus de France victimes des violences perpétrées dans le pays.

### Ordre du jour

Retrait des délibérations relatives aux dossiers ci-dessous, prises lors de la séance du 25 mai 2023. Concernant la vente de ces biens du domaine public il revient à la mairie et non aux acquéreurs de régler les frais liés à l'enquête publique (publicité, vacation et remboursement des frais du commissaire enquêteur)

**Délibération 1** annule et remplace DL n°20230522\_DL08 vente Mme Blanc Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2** annule et remplace DL n° 20230522\_DL09 vente Mme Bel/Marco Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 3** annule et remplace DL N°20230522\_DL12 vente M/Mme Marsal Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 4** : achat de la commune à M/Mme Marsal : régularisation emprise du chemin rural (P862=32m<sup>2</sup>). Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

L'objet de la délibération 5 portée à l'ordre du jour est remplacée par la vente de DP à Mme Burg/Cellou : en effet l'application du droit de préemption sur une parcelle en zone UH est noté dans les délégations consenties au maire.

**Délibération 5** : annule et remplace DL n°20230522\_DL10 vente Mme BURG / CELLOU : Parcelle D 867 surface 80 m<sup>2</sup> située à Clamensac.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal

**Délibération 6** : Achat parcelle AB 119 avenue Raymond BEL (ex jardin public)

Objectif de l'acquisition : projet d'aire naturelle de biodiversité et aire de jeux.

Prix d'achat par la commune : 4 000 €. La commune s'engage à maintenir la clôture entre les 2 parcelles 119 et 120 et à régler les frais de bornage.

Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

**Délibérations 7** : rétrocession de concession au cimetière de Landrive. Suite au courrier de la famille Barthe (St Cyrice) confirmant l'abandon de la concession, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la procédure de rétrocession à la commune de la concession sans aucune indemnité.

**Délibérations 8** Suite au courrier de la famille Condomines Véronique (rue du Barry - Coupiac) confirmant l'abandon de la concession, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la procédure de rétrocession à la commune de la concession sans aucune indemnité.

**Délibération 9** : Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales, le mandat des intéressés arrive à échéance cette année.

Mr le maire propose 3 délégués qui seront désignés par arrêté préfectoral pour 3 prochaines années : Jean-Claude Condomines (conseiller municipal) – Henriette Guitard déléguée de l'administration – Dominique Vaillant déléguée du tribunal judiciaire.

La présente délibération n'appelle pas de vote de l'assemblée.

**Délibération 10 :** Approbation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Observation énoncée : Les conseillers souhaitent cependant que les projets soient examinés en fonction des spécificités de chaque commune petite ou grande.

**Délibération 11 :** RH, création du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, vacance du poste, puis stagiaire. Approuvée à l'unanimité par le conseil.

– remarque, nécessité d'une dérogation pour l'accès à la fonction publique territoriale établie par la préfecture transmise à Mme la Sous-Préfète lors de sa venue.

### Questions diverses

- Suite aux différentes discussions concernant la remorque estrade une délibération sera prise à la rentrée. Les conseillers souhaitent que ce matériel soit mis à disposition des communes voisines à titre gracieux (en échange de matériel tel que des barrières).

- Situation de Mr Marc : problème de raccordement de son domicile au réseau Orange, travaux et surtout devis ORANGE exorbitant. Mr MARC demande l'aide de la mairie dans ses démarches administratives.

- Le 18 août 2023 réalisation d'un court-métrage dans le village de Coupiac et au château par Anaïs habitant FRANCILLOU.

- 24 ruches ont été entreposées par Mr Vincent MAURICE Apiculture

Les Paillères pendant 4 semaines dans le bois face au plan d'eau de Coupiac sous les châtaigniers.

- Projet «Hors le Murs» : nouvelle rencontre entre les acteurs et les organisateurs du projet sera programmée en septembre.

- Réunion à Millau concernant la rénovation énergétique du bâtiment de la Poste le mardi 11 juillet à 9h au siège du PNRGC.

- Fête du 15 août : cérémonie au Monument aux morts à 11h30 gerbe fournie par le comité des fêtes et feu d'artifice le soir produit par Eveniums concept sur fond musical « Queen » financé par la Mairie.

- Photovoltaïque : Une information sera proposée par « Solatech » lors d'un marché du mercredi matin.

- La pharmacie de Coupiac a fait part à la mairie de l'installation d'un cabinet de téléconsultation dans ses locaux, celui-ci ne sera utilisé quand l'absence du médecin ou pour une urgence.

- Le Dr RIVERA demande une réduction de son loyer du fait de sa présence dans les locaux de la maison de santé que 3J / 7. La municipalité propose de diminuer de moitié les frais des consommables. Cette décision lui sera présentée pour la rentrée de septembre. Proposition validée par le conseil municipal.

Jean Claude SOUYRIS  
Maire



Martine VERACHTERT  
Conseillère municipale

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Martine Verachtert", is written over the printed name and title.